L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI MATIN, 20 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE,

PAR WILLIAM COBB.

XII—Suite.

—Vous voulez me parler?
—Oui, fit la Huguette en ricanant.
—De la part de M. de Pretz?
—De la part du marquis, oui, mademoiselle.
—Je vous écoute.
La Huguette croisa ses bras sur sa poitrine.
—Vous le haïssez, n'est-il pas vrai? dit-elle brusquement.
Paula se leva vivement.
—Je crois que vous m'interrogez? fit-elle avec un suprême dédain.
Mais la Huguette du même ton:
—Eh bien, répondez-moi.
Aucun mot ne pourrait rendre l'expression d'insolent défi qui accentuait ces paroles. Tout le sang de Paula afflua à son visage. Elle se sentait envahir par une vague terreur: cette vieille femme qu'elle ne connaissait pas et qui venait au nom d'un ennemi lui paraissait effrayante. Cependant encore maîtresse d'elle-même, la jeune fille l'enveloppa d'un regard de mépris et fit quelques pas pour se retirer en lui cédant la place.
—Vous ne voulez pas m'entendre, dit la Huguette. En vérité, vous êtes bien orgueilleuse.... pour la fille de la comtesse de Versannes....
A ce nom, évoqué tout à coup, Paula pâlit et s'arrêta.
—Que voulez-vous dire? et pourquoi parlez-vous de ma mère? dit-elle en se rapprochant de la vieille femme.
—Ah! ah! fit la Huguette avec un mauvais sourire, il paraît que j'ai trouvé le moyen de me faire écouter.
Paula prévoyait quelque nouvelle infamie. Cette messagère de haine ne venait-elle pas au nom de M. de Pretz?
Elle devinait une partie de la vérité, et pourtant elle ne savait pas que la Huguette exécutait à la lettre des instructions que Lucien lui avait secrètement données, au moment même où les magistrats se livraient chez lui à une perquisition infructueuse.
Paula, debout, pâle comme une morte, ne dit que ce seul mot:
—Parlez!
Elle était résignée.
La Huguette semblait jouir de son triomphe. Elle ne se hâtait pas de rompre le silence. Il lui plaisait de sentir palpiter sous sa main cette âme effarée.
Puis tout à coup son visage reprit toute sa dureté presque féroce:
—Entendez moi bien, dit-elle, et songez à obéir à celui qui m'envoie. M. de Pretz est accusé d'un assassinat.
—Dont il est sans doute innocent!... fit Paula, non sans une certaine ironie.
—Innocent ou coupable, ceci n'est pas votre affaire. Innocent ou coupable, M. de Pretz vous tient en son pouvoir.... il veut être, il sera votre mari.... tenez-vous le pour dit, ma chère petite, et toutes vos pleurs et toutes vos criailleries n'y feront rien....
Insensiblement la Huguette, qui jusque-là s'était exprimée en termes presque choisis, retrouvait un cynisme de langage qui semblait plus repoussant encore, en raison de son âge.
Paula écoutait et se taisait.
—Il faut plier! continuait la Huguette, c'est dur, mais c'est comme ça. Nous en avons fait plier bien d'autres.
—J'attends que vous vous expliquiez, dit froidement Paula, qui songeait à sa mère et demandait à son souvenir la force de comprimer l'explosion du mépris qui bouillonnait en elle.
—Ah! nous sommes impatiente maintenant. Qu'est-ce que vous voulez? je n'aime pas à me presser, moi, et d'abord je veux vous dire un mot pour vous mettre au courant... regardez-moi bien en face. Voyez-vous, je m'appelle la Huguette, je ne suis pas bonne, et m'en flatte; je n'ai qu'une affection au monde, et quand je dis affection, ce n'est rien auprès de ce que j'éprouve pour M. de Pretz; je suis son esclave, sa chienne, et si, pour lui éviter une peine, il fallait me déchirer la poitrine à coups de couteau, eh bien, je dirais: merci! et je ne crierais pas.
La tête levée, les yeux étincelants, la Huguette semblait transfigurée. Paula la contemplait avec une surprise mêlée de terreur.
—Là! vous m'avez comprise. Eh bien, ma petite, si jamais vous osez tenter quelque manigance contre Lucien....
Elle se reprit vivement:
—Je dis Lucien, parce que je l'ai élevé... aussi vrai que j'ai des cheveux blancs, mais le poignet solide, je vous tords le cou, mademoiselle Paula de Versannes! moi, la vieille.... est-ce entendu?
Cet excès d'insolence, ces exagérations de menaces, loin d'augmenter le trouble de Paula, semblaient lui rendre peu à peu tout son sang-froid.
—Continuez, dit-elle.
—Oh! vous n'avez pas besoin de faire la forte.... je vous ferai peur quand je voudrai, la belle fille.... mais ça suffit.... vous êtes prévenue.... maintenant j'arrive au fait.... aujourd'hui ou demain vous serez appelée devant le juge d'instruction....
—Moi! s'écria Paula!
—Oui, vous.... ça vous chiffonne.... mais ça sera....
—Et de quel droit? A quel titre? est-ce que ces accusations me concernent? Que M. de Pretz soit un assassin ou non, ai-je rien à démêler avec ces infamies?...
—Oui-dà! puisqu'il s'agit de votre futur mari.... Enfin, que vous consentiez ou que vous refusiez, il n'en faudra pas moins finir par obéir.... Alors, songez bien à ceci: ce que M. de Pretz jugera à propos de dire, il faudra le dire à votre tour....
—Mais s'il profère un mensonge?
—Eh bien, vous mentirez....
—Je ne ferai pas cela!
—Vous ferez cela... sans quoi M. de Pretz enverra à M. de Versannes certaines lettres.... dont vous avez peut-être entendu parler.... et qui étaient restées—par mégarde—parmi les papiers de son père.... des lettres à écriture fine, élégante, que vous reconnaîtrez peut-être....
Paula frissonna tout entière.
Elle comprenait que le manuscrit, laissé par sa mère à l'abbé Dassas, n'était pas la seule preuve qui subsistât d'un passé terrible. Elle se trouvait encore une fois dans cette alternative d'obéir à M. de Pretz ou de tuer son père. L'abîme se creusait, plus profond, plus sombre....
La jeune fille s'appuya à un arbre pour ne pas tomber.
—Eh! bien, fit la vieille, est-ce convenu? Quoi que dise M. de Pretz, vous confirmerez ses paroles.....
Il y eut un long silence.
—Et savez-vous du moins, murmura Paula, d'une voix faible, savez-vous quel est le mensonge que M. de Pretz exigera de moi?...
—Non, je n'en sais rien.... je ne me mêle que de ce qui me regarde.... C'est l'affaire du marquis.... J'ai fait ma commission.... seulement j'attends votre réponse....
Paula voulut résister encore. Mais elle songea à la crise périlleuse qui, le matin même, avait mis les jours de M. de Versannes en danger. Et, faisant un pas de plus dans la voie douloureuse du sacrifice:
—J'obéirai, dit-elle.
La Huguette la salua ironiquement.
—Ma belle demoiselle, dit-elle, je prierai Dieu pour votre bonheur.
Et elle se dirigea vers la grille du jardin, que Silvain ouvrit devant elle.
Quand le vieux serviteur rentra dans le jardin, il trouva la jeune fille étendue sur le sable....
Elle était évanouie......

XIII.

Et cet homme était son frère. Non! il n'était pas possible que le même sang coulât dans leurs veines. Paula, revenue à elle, grâce aux soins de Sylvain, se croyait le jouet d'une hallucination......
—Non! répétait-elle tout bas, celle que j'ai connue si douce, si craintive, celle qui m'a aimée avec toute l'ardeur de la mère la plus dévouée, n'a pu donner le jour à ce bourreau de sa sœur.
Mais que tenter? que résoudre? A chaque minute, le péril grandissait plus imminent, plus terrible. Les coups se précipitaient. Elle se sentait à la merci d'un de ces êtres qui n'abandonnent leur victime que lorsque toute vie est éteinte en elle et qui, s'il le faut, retournent sur leurs pas pour l'achever.
Un nom revenait sans cesse à sa pensée, celui de Jean Peyraud. Où était-il? que faisait-il? essayait-il de lutter! Et encore, lutter!.... contre quoi? avec quelles armes?.... n'était-il pas menacé lui-même par ce misérable!
Paula craignait de devenir folle. Les projets les plus insensés traversaient son cerveau. Elle songeait à courir chez un magistrat, à lui tout révéler, à se mettre sous la sauvegarde des lois! Puis elle se souvenait que contre Lucien de Pretz, qui tenait entre ses mains l'honneur de sa mère et la vie de son père, contre cet homme prêt à braver le scandale, à le provoquer même, toute résistance amènerait une défaite certaine....
La journée s'écoula ainsi. La jeune fille attendait avec une fébrile anxiété le retour de Jean, que Sylvain s'était engagé à introduire mystérieusement dans le parc.
Mais les heures sonnaient une à une et Peyraud ne venait pas.
Que se passait-il donc?
Cette question nous ramène dans la soirée du même jour aux bureaux de l'Argus.
Dumas était Parisien dans toute la force du terme; ce qui signifie qu'à trente ans il avait cette expérience véritablement pratique que donne la vie fiévreuse. Il aimait profondément Peyraud, et il avait compris qu'il y avait dans ce cœur, si jeune encore, une douleur profonde, encore à l'état de calme relatif, mais qui pouvait, l'heure étant donnée, se développer, grandir, éclater dans tout le paroxysme d'une passion folle. Jean était de ceux qui ne prononcent pas le mot de suicide, et qui se tuent.
Toute la douleur qui s'analyse, qui s'étudie longuement elle-même, finit par faire trou dans le cœur et dans la raison. Dumas devinait quelle nuit horrible avait dû passer Jean; quelle exaltation brûlait son cerveau, d'autant plus ardente que le foyer était incessamment attisé par la solitude et la réflexion. Et encore il ne connaissait pas les terribles révélations que le jeune homme avait recueillies de la bouche même de Paula.
Il est de principe absolu qu'en pareille crise le devoir du véritable ami est de ne point laisser son ami livré à lui-même. Au risque de le gêner tout d'abord, il doit braver l'ennui, l'embarras, l'agacement premiers que peut causer sa présence. Il doit être là quand même, prêt à tout accepter, à tout entendre, résolu à ne discuter aucune des insanités que fait jaillir la fièvre, et surtout à ne point imiter les raisonneurs de comédie dans leurs sots et inutiles appels à la *saine* raison. Les blessures morales déterminent une inflammation cérébrale qui doit suivre son cours et tout traitement brusque et inintelligent ne tend qu'à aggraver. L'équilibre ne se peut rétablir en quelque sorte que lorsque le *trop plein* a trouvé issue. L'ami doit provoquer les confidences, exciter la manifestation extérieure des divagations qui naissent dans la tête exaltée: en un mot *faire parler*. Qui concentre en soi-même ses pensées bouillonnantes, va à la folie. Compression amène explosion. L'ami doit se réduire au rôle de soupape de sûreté.
Donc, dès sept heures du matin, Dumas frappait à la porte de Peyraud. Le jeune homme ne s'était pas mis au lit: sa pâleur était effrayante, et son visage était nerveusement convulsé. Il avait longuement réfléchi et partout s'était heurté à une impasse. Et il avait conclu à ceci: c'est que Paula mourrait, et qu'il mourrait avec Paula.
Quand il vit Dumas, il accusa intérieurement l'importun qui l'arrachait à ses préoccupations. Et pendant près d'une heure régna entre eux un quasi-silence embarrassant. Mais Dumas avait l'habileté du cœur. Peu à peu Peyraud s'anima, maudit le sort, accusa les hommes, se laissa emporter à toutes les rages du désespoir. Dumas approuvait ses colères, s'exaspérait lui-même, et ce ne fut qu'après un long échange de récriminations qu'il laissa tomber ces mots:
—Heureusement que nous sommes débarrassés de Lucien de Pretz!
Et sans attendre la réponse de Jean, il bâtit toute l'affaire, montra la culpabilité de Lucien évidente, palpable, si bien que peu à peu la discussion s'engagea et que les idées de Peyraud prirent un autre cours.
C'était ce que voulait Dumas. Puis il lui proposa d'aller au parquet, à la préfecture, afin de recueillir des renseignements.
Jean, s'étant accroché à cette idée—Lucien meurtrier—comme le noyé à la planche de salut, accepta l'offre du journaliste avec empressement. Celui-ci employa toute la matinée en courses, qu'il savait d'avance être infructueuses, mais qui, du moins, donnaient un aliment à l'activité de son ami. Puis il le ramena au journal, sous prétexte de savoir si Desmare avait reparu. Bref, toujours causant, toujours raisonnant, racontant, pérorant, il parvint à franchir le cap de cinq heures du soir. Là, il n'y avait plus qu'à attendre le retour de Desmare. Dumas força Peyraud à dîner avec lui, et, enfin, l'amena au journal, l'installa auprès de lui, et l'obligea à s'intéresser aux mille détails qui devaient amener l'oubli passager de la réalité.
Mais bientôt Dumas s'inquiéta lui-même. Desmare ne paraissait pas. Dix heures venaient de sonner, et l'impatience de Jean se manifestait par ses gestes, par sa voix saccadée, par le cercle noirâtre qui se creusait autour de ses yeux.
A la demie, on apporta une lettre de Desmare.
Le reporter s'excusait de ne pas se rendre au journal, mais il donnait tous les renseignements recueillis par lui. L'excellent Canivet n'avait eu garde de se montrer ingrat et s'était fait un devoir de l'indiscrétion la plus complète.
(*A continuer.*)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.
N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.
Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."
Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.
Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.
Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur ces enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, dégrader ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.
Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

1ère classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.
Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux^me classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.
Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de posto-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.
Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement du port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.
N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui ne prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.
Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.
Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.
Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.
Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits:
1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norwège, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, *à la mairie du 6e arrondissement de Paris;*
2o. Ceux qui résident en Suisse, *à la mairie de Besançon (Doubs);*
3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes, *à la mairie de Marseille;*
4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, *à la mairie de Bordeaux;*
5o. Enfin, *à la mairie du Hâvre*, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE. — Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante:
New York, le 2 septembre 1875.
Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.
Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.
Agréez, etc. Le consul général,
A. L. DE LA FOREST.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le CAMELIA fera son excursion du DIMANCHE, comme par le passé; il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
C. M. SORIA.
25 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursions régulières du Dimanche
Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.
Le beau steamer
CAMELIA,
transportant la malle des Etats-Unis, très fin marcheur et à basse pression, fera une excursion, tous les DIMANCHES, régulièrement. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de huit heures du matin et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.
Pour aller et retour.....$1 50.
Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA,
25avril—6m No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. P. Muse, commis.
Se reliant, à Vicksburg à la ligne Packet pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Ancher pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
C. H. DURFEE,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas:
Départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères du Bayou de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
O. C. Picket, capitaine.
A. Meynier commis,
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du frêt pour la Côte.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.
11 sept—

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA.
H. H. Broad, capitaine T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 août—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.
Commis F. BERGERON.
Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON,
23juil—2m No 30 de la rue du Canal

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois le semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
capitaine Jos. Aucoin,
P. Charlet et M. H. Charlet, commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
16 juillet—1an 30 rue Conti.

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodauxville.
Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur.
KATE DICKSON,
U. D. TERREBONNE, capitaine
C. D. JR. Commis.
Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à TERREBONNE,
30sept—1m. rue Conti, No 30.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
MARYEDA,
Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette et S. Héno, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.
Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.
Pour les forts, la station de la Quarantaine Bures, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
ST. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise Mill et les Samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 5oct—

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office, Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced Bankruptcy clerks. Done at most moderate terms
Passports procured from Washington.
Residence No 185 Esplanade Street.
march 27—1y

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
VILLE-DE-PARIS, Surmont, samedi, 30 oct.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 13 novembre,
LABRADOR, Sangliez, samedi 27 novembre,
FRANCE, Trudelle, samedi, 11 décembre.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120. Intérieure $110.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont $25 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
GEO. MACKENZIE,
Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent,
nov—418 Gallier Court, Lettre H. N. O.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
POUR BREME,
via la Havane et Southampton.
Départ, le DIMANCHE, 24 octobre à 7 heures du matin.
Le steamer allemand
HANNOVER,
Capitaine HIMBECK,
partira de son quai, poteau 40, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO.,
13oct—7t No 42 de la rue de l'Union.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	14 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfurt	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres — $150 en or.
Entrepont — 38 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres — $150 en or.
Entrepont — 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres — $25 en or.
Entrepont — 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,
Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis.
Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.
REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept. à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept. à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept. à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct, 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M.
Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Les salons, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers souffrent le moins du mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.
PRIX—Salon, $80 et $100, or; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.
Traites de 1 livre sterling et au-dessus.
Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York; ou à
A. K. MILLER & Co. Agents,
No 36 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Dimanche, 24 oct. à 8 h. A. M.
Passage — $50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR VERA CRUZ,
Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,
LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.
La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO — Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA — Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA — Capt. S. F. Philips
Le steamer
CITY OF MERIDA,
Commandant J. W. Reynolds,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI 30 octobre, à 8 heures du matin.
Passage pour Vera Cruz — $60, en or.
F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway, New York.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent.
Au No 50 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF MEXICO suivra et partira le 20 novembre.
12 nov—1 an.

Philadelphia via la Havane.
PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.
POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis,
JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett. 1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux
Départ, SAMEDI le 16 octobre, à 7 heures P. M.
Le beau steamer de 1ère classe,
C. W. LORD,
Commandant L. Colton
Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) — $40
Passage pour Philadelphie — 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage — 50
Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes — $1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation — 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques — 35,716 45
Dû par des agents de réserve, approuvés — 98,721 95
Dû par d'autres banques nationales — 23,095 58
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat — 159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations — 139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées — 33,563 69
Primes payées — 55,600 00
Echanges pour le Clearing-House — $121,818 32
Billets d'autres banques nationales — 36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels) — 2,875 79
Espèces — 77,379 17
Billets Legal Tender — 466,823 00 — $705,696
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation) — 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent) — 4,000 00
Total — $2,996,545 56
PASSIF.
Capital payé — $650,000 00
Surplus — 38,590 84
Autres profits non-partagés — 87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés — 500,000 00
Dividendes non payés — 6,921 15
Dépôts individuels sujets à des chèques — $1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts — 7,000 00
Chèques certifiés — 12,850 56
Chèques du caissier, non-payés — 100 00 — 1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales — 79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat — 91,496 65
Total — $2,996,545 56
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.
16juil—1t

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —
Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira, au pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.
On fera le trajet au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.
Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.
Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.
C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac:
6 heures A. M.	7 ½ heures A. M.
8	9
10	11 ½
Midi	1 ½
2 P. M.	2 ½ P. M.
4	5 ½
6	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

THE MOBILE LINE.
On and after
May 23, 1875,
Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 8 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON.
25déc Supt.

LIGNE DE MOBILE.
A partir du
23 Mai 1875,
Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après-midi.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.
D. B. ROBINSON,
25 déc— Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 20 septembre

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7:50 A. M.	Express	9.05 P. M.
Malle	5:50 P. M.	Malle	11:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent
E. D. FROST, Directeur-Général 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From September 20—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:50 A. M.	Express	9.05 P. M.
Mail	6:50 P. M.	Mail	11.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT ½ HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, auprès de Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, aux billets de "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.
21mai— CHS. A. WHITNEY & CO. Agents.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 13 décembre 1873.
Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.
Primes d'incendies — $52,641
Primes de rivières — 1,113 5
Total des primes — $53,815 18
En moins—primes non expédiées — 35,876 79
Montant net des primes — $17,938 35
A déduire:
Pertes par les incendies—payées — $226 53
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts — 12,164 96 — 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées — $5,546 60
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $306,450 — $151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie — 17,500 00
Prêt garanti par des actions — 1,009 00
Actions appartenant à la compagnie — 27,550 00
Bons des Etats-Unis — 8,000 00
Effets à recevoir — 8,326 86
[illegible] 8 pour cent d'intérêt — 19,250 0
Intérêt — 10,442 44
Primes en voie de recouvrement — 27,480 56
Effets à recevoir pour primes — 800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier — 12,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence — 3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement — 69,451 50
$355,942
PASSIF.
Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action — $313,750
Montant réservé pour garanti surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées — 17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé — 17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées — 5,546 60
Salaires non payés — 769 11
$355,942 50
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana.
SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 [illegible] 1874.
Montant reçu de membres assessés sur décès — $54,256
Montant reçu, intérêt et dividendes — 2,187 44
Montant au crédit des profits et pertes — 31,120 55
$87,564 84
Montant payé sur 26 décès — $45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires — 10,679 2 — $56,129 2
$31,436 59
PASSIF.
Polices "A" — $5,802 25
Polices "B" — 4,276 17 — $10,078 4
ACTIF.
En caisse — $3,255 56
Décès payés "non réclamé" — 4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton — 7,840 00
Chemin de fer Canal et Claiborne — 6,216 25
Banque d'Amérique — 4,210 50
Banque Nationale Mutuelle — 5,000 00
Dû sur assessments en voie de recouvrement — 9,805 00
Meubles de Bureau — 1,456 68
Effets et reçus — 1,26[illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.
QUINZIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie — $485,120 59
Sur risques de mer — 88,982 65
Sur risques de rivières — 94,294 — $668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874 — 166,601 53
Primes remboursées — 23,222 73 — 190,524 26
$468,673 65
Plus intérêts — 35,365 14
$504,038 79
Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances — $45,103 90
Pertes par le feu $161,144 53
Pertes sur mer — 57,432 42
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur — 51,427 45 — 270,
Dépenses générales — 65,250
Taxes — 19,430
Commissions — 35,550
Réfaction (rebate) — 51,494 30 — 476,835 08
Bénéfice net — $27,203 71
L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse — $65,050 89
Primes en voie de recouvrement — 92,123 77
Garanties et billets hypothécaires — 211,859 84
Effets à recevoir pour primes — 12,431 04
Bons de la ville et autres bons — 129,616 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions — 74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission — 9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances — 7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp — 70,562 77
Autres propriétés foncières — 70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement — 1,575 70
Compte suspendu — 3,070 16
758,260 68
PASSIF.
Capital — $500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874 — 166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés — 6,737 15
Réclamations contre la compagnie — 4,293 73 — $677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation — $80,928 27
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.
Le 1er du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1875.
DIRECTORS.
W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.
17janv—

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu — $114,062 23
Sur risques de mer — 59,381 27
Sur risques de rivières — 22,558 93
Total des primes — $203,000 0
Moins primes rendues — 3,154 77
Primes acquises — $199,845 77
Déduit—Pertes par le feu — $45,186 60
Pertes sur mer — 41,116 79
Pertes sur rivières — 15,476 53
$102,696 07
Réassurances — 21,916 79
Réfactions (rebate) — 9,503 07
Taxes — 7,460 23
Loyer — 3,750 00
Dépenses, et profits et pertes — 26,416 19
$124,026
Réservé pour primes non-terminées — $17,820 30
La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes — [illegible]
Comptant — 41,438 0
Comptes en voie de collection — 15,860 3
Billets recevables — [illegible]
Prêts sur garanties — 60,050 00
Prêts sur hypothèques — 41,846 33
Stocks et Bons — 5,370 80
Installations de bureaux et meubles — 2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc. — 5,125 42
$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes — 2,196
$294,320 30
Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.
Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancan
A. Tertrou, O. Bercier, G. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
R. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau.
J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant
Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur l'incendie — $129,031 46
Primes de mer — 24,310 02
Primes de rivières — 5,867 57
Primes sur les risques, non expirés le 31 août 1872 — 42,000 00
Total — $201,209 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année — 50,125 43
$151,083 63
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie — $64,817 20
Sur les risques de mer — 17,696 31
Sur les risques de rivières — 18,331 71 — 100,844 22
$110,239 41
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent — $5,562
Réassurances — 18,633 41
Dépenses, taxe, licence, intérêt — 3,445 30
Réservé pour pertes non réglées — 20,000 00 — 48,641 84
Bénéfice net — $61,597 57
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse — $50,716 26
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis — 204,047 [illegible]
Primes en voie de recouvrement — 421 9
Actions bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc. — 2,856 42
Propriété foncière — 4,557 63
Billets d'actions (stock notes) — 283,226 50
$552,355 17
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.
Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé — 10 pour cent.
Dividende sur le susdit — 5 "
Dividende primes remboursées — 15 "
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.
DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. G. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman. W. B. Thompson.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.
PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés dans les heures suivantes.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
CAPITAL PAYE — $500,000
EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.
Montant net des primes, escompte et intérêt — $324,876
Pertes, dépenses, taxes — $196,868 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent — 58,626 54 — 255,515 30
Bénéfice net — $78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir — $409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement — 129,776 71
$539,646 77
Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.
Cette ancienne et excellente Compagnie émet polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
B. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. O. MORRIS, T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.
DIX-HUITIEME ETAT
De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie — $90,284 55
Primes sur les rivières — 13,066 58
Primes maritimes — 9,042 32
112,493 35
Moins, primes remboursées — 2,426 69
$110,067 72
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie — $22,189 66
Pertes sur les rivières — 16,422 12
Pertes sur mer — 816 17
$39,427 94
Réassurances — 4,559 81
Loyer — 2,500 00
Taxes — 2,350 35
Réfaction (rebate) — 10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt — 6,487 30
Réservé pour risques non terminés — 27,171 00 — 93,504 25
15,263 38
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement — 5,789 67
Prêts garantis par hypothèque — 31,006 13
Effets à recevoir pour primes — 12,460 96
Actions, bons et autres obligations — 147,596 53
Propriété foncière — 5,447 24
Primes en voie de recouvrement — 18,100 69
En caisse — 27,062 84
$247,434 38
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.
130 — RUE DE LA COMMUNE — 130
NEUVIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu — $60,583 60
Mer — 13,839 20
Rivières — 59,181 32 — $133,604 12
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874 — 5,745 00
139,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875 — 17,200 00
Montant net des primes — [illegible]
Pertes par le feu — $9,619 84
Pertes sur les rivières — 33,541 35 — $43,161 19
Réfaction (rebate) — 25,334 23
Réassurances — 8,699 08
Primes remboursées — 1,325 10
Taxes — 14,211 50
Casuel — 3,170 42
Loyers — 6,588 38
Dépenses — 15,406 48
$117,896 38
Moins Intérêts profits et pertes — 20,192 18 — $97,70[illegible]
Bénéfice net — $34,[illegible]
ACTIF.
Effets à recevoir — $226,984 43
Mobilier — 4,983 92
Actions du Harber boat — 850 00
Bons de la Ville — 1,320 00
Actions de la banque de l'Etat — 2,600 00
Comptes pour recouvrements net — 14,673 51
En caisse — 95,100 00
$347,412 86
Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.
—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.
Première Année Fiscale.
Primes reçues — $157,186 72
Pertes par incendies sur mer et rivières payées — $34,647 [illegible]
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc. — [illegible]
124,981 [illegible]
$23,114 1
Total de l'Actif — $794,919 1
DÉCLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.
DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
M. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
F. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. I. Nasits,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
R. Wildermann

L'Union Française.
A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs:
L. Breton, Alph. Wals, E. Larue
A. Jas, V. Nippert, J. Leisy,
J. Granger, J. G. Spor, V. Maignan,
J. B. Seguin, E. Scheidecker, F. Maillard,
J. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Tiané, jr
H. Salomon, B. Saloy, Ch. Frantz,
L. Grand, A. Bonnet, Ch. Lacoume
J. J. Reiss, J. Anglade, M. Leblond.
A une assemblée de la Direction ont été nommés:
MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président,
J. B. SEGUIN—Trésorier,
J. B. MONDIEGT—Secrétaire.
Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1875.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nlle-Orléans.
104 — rue du Canal — 104
VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu — $569,621
Sur risques de mer — 52,556 10
Sur risques de rivières — 55,983 08
Total des primes — $678,160 23
En moins, primes non expirées — 121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875 — $556,692 23
Pertes payées—
Sur risques d'incendie — $257,344 41
Sur risques de mer — 47,782 44
Sur risques de rivières — 22,344 65
$327,476 90
Taxes — 35,609 48
Réassurances et primes remboursées — 26,849 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt — 64,930 07
$454,260 67
Profit — $102,431 56
L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières — $232,814 42
Bons de la ville — 216,110 80
Actions de banques, chemin de fer et autres — 73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages — 227,279
Effets à recevoir — 88,917
Primes en voie de recouvrement — 94,404
Bons de l'Etat — 650
Actions d'assurance — 19,125
Actions du Valette Dry Dock Comp. — 10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association — 2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall — 5000 00
En caisse — 108,587 29
$1,222,889 56
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président,
W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.
DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.
LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.
Primes d'incendie — $201,306 60
Primes de mer — 42,344 83
Primes des rivières — 112,114 32 — $355,767 76
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées — 276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie — $69,247 66
Sur risques de mer — 15,447 [illegible]
Sur risques de rivière — 55,553 91 — $140,248 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c. — 73,765 23 — 214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital) — $62,133 12
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir — $42,674 01
Prêts sur bons et hypothèques — 55,943 23 — $99,617
Prêts sur actions, sur demande — 37,439 58
Argent en banque — 63,089 96 — 200,529 54
Propriétés foncières — 118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres — 153,581 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c. — 37,514 11
Total de l'actif — $610,391 91
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.
Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.
DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,
la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février '7[illegible]
RESSOURCES.
Prêts et Escomptes — $642,221
Tiré au delà des dépôts — [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation — 600,000
Autres actions, bons et hypothèques — 17,773
Dû par des agents de rachat et de réserve — 23,211
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat — 2,819
Local de la banque — 7,902
Autres Propriétés foncières — 2,731
Mobiliers et installations — 18,082
Dépenses Courantes — 4,972,
Taxes payées — 4,744
Primes — 73,414
Echanges pour le Clearing House — 57,978
Billets d'autres Banques Nationales — 11,579 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels — 1,672 93
Espèces — 18,195 77
Billets Legal Tender — 254,000 0
$1,604,722 1
PASSIF.
Capital payé — $500,000 0
Surplus — 11,389
Escompte — 3,656
Change — 2,698 97
Intérêt — 1,317 97
Circulation Nationale non rachetée — 519,000 00
Dividendes non-payés — 733 2
Dépôts Individuels — 467,915
Chèques Certifiés — 7,515 07
Dû à des Banques Nationales — 1,683
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat — 973
$1,604,722 1
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce 2 Mai 1874.
JULES MOSSY, N. P.
Exact
P. POURSINE,
H. S. KERP,
A. W. B.

BILAN
—DE LA—
BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874
RESSOURCES:
Prêts et escomptes — $783,975 67
Tiré en sus — 4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation — 300,000
Bons des Etats-Unis en caisse — 100,000 00
Autres actions et Bons — 26,025 50
Dû par des agents de réserve et de rachat — 60,627
Dû par d'autres banques nationales — 7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat — 1,251
Propriété foncière, mobilier et installations — 5,900 83
Dépenses courantes et taxes payées — 11,163 1
Primes payées — 40,000 0
Echanges pour le Clearing House — 104,313 55
Billets d'autres banques nationales — 3,273 06
Petite monnaie (y compris les nickels) — 841 6
Espèces — 37,673
Billets Legal Tender — 210,110
Total — $1,691,400
PASSIF:
Capital payé — $300,000
Surplus — 27,000
Autres profits non partagés — 27,028
Billets de banques non rachetées — 269,995
Dividendes non payés — 340 0
Dépôts individuels — $963,591 73
Certificats de dépôts, payables sur demande — 600 00
Chèques certifiés — 11,913
Chèques de caissiers non payés — 24,937 — 1,026,143 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales — 12,335 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat — 8,600 [illegible]
Total — $1,691,400 [illegible]
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Hermann Rochl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.
HERM. ROEHL, caissier
Signé et affirmé devant moi, ce 3 octobre 1874.
JOS. COHN, Notaire Public.
Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN,
H. GOGREVE

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL
—DU—
Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:
Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872 — $183,0[illegible]
Primes sur les Risques de feu — $122,490 13
Primes sur les Risques de rivières — 23,811 [illegible]
Primes sur les Risques de mer — 28,721 13
Moins les primes rendues — 1,727 [illegible]
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873 — 30,637 06 — 34,314
Primes nette pour l'année 1873 — $148,608 14
Déficit pour l'année 1873 — 23,246 53
$136,354 [illegible]
Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu — $40,967 [illegible]
Sur les Risques des rivières — 10,7[illegible]
Sur les Risques de mer — 35,725 [illegible]
Réassurances — 7,421 54
Taxes — [illegible]
Réfaction au lieu de scrip — 15,954 91
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer — 22,797 [illegible]
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés — 4,209
$54,965 [illegible]
Moins escompte et intérêts — 25,612 41 — 29,373
Pertes non réglées — $166,354 / 30,00
$136,354
La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse — $23,408 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages — [illegible]
Effets à recevoir sur Primes — $32,671 [illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement — 81,565 91
Propriété foncière — 50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans — [illegible]
Actions de Banques — 44,200 00
Actions de la Compagnie Valette Dry Dock — 4,000 00
Actions du Harbor Protection Company — 395 16
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés — 1,630
Bons I. O. des O. F. Hall Association — [illegible]
Actions de Compagnie d'assurance — [illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association — [illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions — 255,156 93
L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.
17janv—1m

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
Bureaux, 102 rue du Canal.
CINQUIEME ETAT ANNUEL.
Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875
CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:
Primes sur les risques de feu — [illegible]
Primes sur les risques de mer — [illegible]
Primes sur les risques de rivières — [illegible]
Total — [illegible]
En moins:
Primes sur risques non expirés — $125,724 24
Primes remboursées — 2,477 32 — $128,201 56
Primes nettes acquises — [illegible]
A ajouter:
Intérêts — [illegible]
Profits et pertes — [illegible]
Primes sur l'or — [illegible]
$417,[illegible]
Pertes payées sur les risques de feu — $145,[illegible]
Pertes payées sur les risques de mer — 34,964 [illegible]
Pertes payées sur les risques de rivières — 13,429 38
Pertes en litige — 5,512 00
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues — 12,129 55 — 11,506 89
Réassurances — [illegible]
Réfaction (rebate) — [illegible]
Commissions d'agences — [illegible]
Dépenses d'agences — [illegible]
Licence — [illegible]
Dépenses de bureau — [illegible]
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc. — [illegible]
Frais de Cours et d'avocats — 123 21 — 326,166
Bénéfice net — $91,479
ACTIF.
En caisse:
Dépôt au Germania Natl. Bk. — $75,987 24
" " Louisiana Natl. Bk. — [illegible]
En mains d'agents aux E. U. et en Europe — 25,776 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $25,983 42, évalué — 25,000 00
Effets à recevoir pour primes — 12,0[illegible] 07
Prêts sur hypothèques — 147,542 28
Prêts sur nantissements — 20,733 19
Effets à recevoir — 14,612 29
Bons — 32,413 [illegible]
Actions — 28,656 78
Primes en voie de recouvrement — 49,459 82
Propriété foncière — 5,135 64
Propriété mobilière — 25,000 00
Dû par divers — 6,697 77 — 494,[illegible]
PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $30) — 257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés — 2,012 50
Primes sur risques non terminés — 123,724 24
Pertes non réglées — 17,941 55
Dû à divers — 701 21 — 402,959
Surplus — $91,479
Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire — M. MUSSON, Président
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.
G. LeGARDEUR, Jr., Notaire Public
A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:
1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:
2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 ojo, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes;
De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.
G. LANAUX, Secrétaire. — M. MUSSON, Président
DIRECTEURS:
L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH, JOHN LEISY,
J. B. CAMORS, E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL, J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHAM,
PIERRE LANAUX, M. MUSSON,
14 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874.
ACTIF:
Prêts et escomptes — $556,594 [illegible]
Bons des Etats-Unis — 466,000 [illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis et sur or — 73,755 60
Diverses actions — 17,773 50
Dû par Banques et Banquiers — 8,302 27
Propriétés foncières, meubles et installations — [illegible]
Dépenses courantes et taxes payées — [illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders) — $222,000 00
Billets de Banques Nationales — 11,599 54
Or — 14,806 54
Chèques sur banques locales payables en currency — 190,302 [illegible] — 438,698 [illegible]
$1,697,823 [illegible]
PASSIF:
Capital payé — $500,000 [illegible]
Surplus — 11,853 [illegible]
Circulation — 418,000
Dépôts — [illegible]
Chèques du caissier — [illegible]
Escomptes, Intérêt et Change — [illegible]
Dû à Banques et Banquiers — [illegible]
Dividendes non-réclamés — [illegible]
$1,697,[illegible]